

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-113

OBJET : ANNULATION MARCHÉ PLACE DENIS FORESTIER LE 22 SEPTEMBRE 2023 - MODULATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERÇANTS ABONNÉS

DÉLIBÉRATION : 2023-113
SERVICE : DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA RÉGLEMENTATION

OBJET : ANNULATION MARCHÉ PLACE DENIS FORESTIER LE 22 SEPTEMBRE 2023 -
MODULATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES
COMMERÇANTS ABONNÉS

RAPPORTEUR : Jocelyn GENDEK

Par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et multipartite relative au Projet Grand Bellevue de l'association Théâtre Royal de Luxe.

Ainsi, depuis 2019, l'Association Théâtre Royal de Luxe déploie un projet artistique pluriannuel avec le soutien de la Métropole et des Villes de Nantes et Saint-Herblain, visant à installer une présence artistique durable, inspirée du théâtre populaire, pour accompagner les habitants dans la phase de renouvellement urbain du Grand Bellevue.

En conclusion du projet de résidence de la compagnie, l'association Théâtre Royal de Luxe propose, pour l'année 2023, un projet de dimension métropolitaine, à l'image des grandes parades historiques de la compagnie, mettant en jeu deux marionnettes géantes : *Xolo*, chien divin, et *Bullmachin*. La convention 2023 a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023.

L'élément de départ du spectacle est celui du récit de M. Bourgogne, personnage récurrent de la résidence artistique sur le Grand Bellevue, qui sillonne la France entre Villeurbanne et Nantes pour ramener le Bullmachin. Les deux géants ont ensuite été amenés à vivre différentes aventures au fil d'un parcours qui a débuté sur le quartier du Grand Bellevue (Nantes et Saint-Herblain) le vendredi 22 septembre pour ensuite se déployer sur le territoire nantais les 23 et 24 septembre.

Au regard des contraintes techniques identifiées, il s'avère que le spectacle tel que dimensionné a nécessité l'annulation exceptionnelle du marché du vendredi 22 septembre, la place Denis Forestier étant utilisée dès le jeudi 21 septembre au soir pour l'installation du Bull Machin, et en fin de journée pour la clôture du spectacle.

En conséquence, l'occupation du domaine public a été rendue impossible pour les commerçants abonnés du marché de la place Denis Forestier (Bellevue) le vendredi 22 septembre 2023.

Sur le fondement des articles L.2122-1 et L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance d'occupation du domaine public peut donc être réduite à due concurrence de la période d'inoccupation, soit 1 marché sur 26 pour les abonnés présents deux jours par semaine, et 1 marché sur 13 pour les abonnés présent un jour par semaine, pour un montant total de 378.50 euros TTC.

La liste des bénéficiaires, précisant les titres et les montants concernés, est annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver une réduction de la redevance d'occupation du domaine public à due concurrence de la période d'inoccupation pour les commerçants abonnés du marché de la place Denis Forestier listés en annexe de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023